

Au secours ! Le Conseil d'Etat autorise le gouvernement à couper les réseaux sociaux quand il le juge bon

écrit par Christine Tasin | 9 avril 2025



Le Conseil d'Etat autorise tout gouvernement, actuel ou futur à suspendre les réseaux sociaux sans qu'aucune loi

ne le prévoie. dès lors qu'il le juge indispensable pour faire face à des événements d'une particulière gravité .

Jusqu'à présent ce n'était et prévu et possible que pour faire face à des circonstances exceptionnelles.

André Bercoff reçoit Fabrice Epelboin enseignant à Sciences Po et co-fondateur de [Yogocha Yogo Cha.](#)

Transcription de quelques passages pour ceux qui n'ont pas le temps d'écouter toute l'émission

On l'a déjà fait, en Nouvelle Calédonie par exemple avec une espèce de rivalités entre émeutiers entre ceux qui feraient la plus belle émeute... Je ne dis pas que ça s'accélère, mais ça se durcit, avec des interventions de l'Azerbaïdjan, Tik-Tok et Snapchat ont joué un rôle important. **Snapchat permet effectivement de coordonner un groupe dans un conflit asymétrique de façon extrêmement efficace** vu que Snapchat ayant pour interface une carte de géographie, un peu comme Google Maps, qui permet de localiser ses amis et les endroits où il y a des snaps qui buzzent particulièrement c'est-à-dire en situation d'émeutes là où l'action se passe et bien effectivement vous n'avez plus du tout besoin de leadership ou de coordination au sein d'un groupe vous n'avez juste besoin que d'émeutiers qui suivent leur petite application et qui se dirigent là où il y a de l'action **c'est ça donc Snapchat et TikTok. Ce sont les deux mamelles des insurrections.**

On passe donc à autre chose, pas de nouvelle loi mais à une étape supérieure, on a le blanc-seing du Conseil d'Etat pour des circonstances exceptionnelles. **Facebook pour des situations type gilet jaune et Snapchat pour une population beaucoup plus jeune.** Désormais l'Etat a

la possibilité de tout couper, avec comme seule contrainte de donner une limite en temps.

Qui décide de ces circonstances exceptionnelles ? A priori l'exécutif, le Ministère de l'intérieur . Donc le Président peut décider à lui tout seul qu'il y a des circonstances exceptionnelles , sans l'aval du Parlement. et on interdit tel ou tel réseau...

On en a déjà parlé à plusieurs reprises, rappelez-vous la passe d'arme entre Elon Musk et Thierry Breton, rappelez-vous Ursula von der Leyen qui dit « *attention, il faut vraiment accélérer la censure* » et Nathalie Loiseau qui dit « la désinformation sur les réseaux sociaux c'est plus possible'... ils étaient très nombreux notamment au Parlement européen en tout cas dans certaines formations pour dire c'est plus possible » *enough is enough* » ça suffit...

On a donc l'impression que ça se prépare et que ça peut arriver à n'importe quel moment pour peu qu'on trouve quelque chose qui ressemble à une circonstance exceptionnelle. **Mais vu la situation dans laquelle on baigne la circonstance exceptionnelle ça peut être un comité Tthéodule qui annonce qu'il y a des ingérences russes et qui du coup les réseaux sociaux par exemple au moment des élections...**

Ça a de bonnes chances d'arriver tôt ou tard en tout cas on s'en donne la possibilité. on a vu ce qui s'est passé en Roumanie avec les élections annulées et ça et ailleurs aussi enfin on voit ce qui se passe en Irlande avec Conor McGregor, on dit faut pas qu'il se présente donc ça permet en tout cas je ne dis pas que ça va arriver mais ça permet, justement en période d'élection ou en période je ne sais pas de tension sociale ou autre on dit « Attendez il y a vraiment un danger il y a des puissances étrangères qui sont en train de nous manipuler ».

Ça fait quand même 10 ans qu'on étudie ce phénomène c'est scientifiquement pas possible de l'aborder dans la mesure où il faudrait faire des tests en double aveugle ou des des approches scientifiques de ce type là qu'on ne peut par définition pas faire **mais ça fait 10 ans que toutes les études qui ont été faites là-dessus montrent que oui il y a influence mais à la marge on ne peut pas faire passer un illustre inconnu à 20 % des intentions de vote et des votes au premier tour avec les réseaux sociaux personne ne sait faire ça et jusqu'à nouvel ordre c'est totalement impossible.**

Par contre on peut effectivement à la marge provoquer des choses et puis en situation d'émeutes là-dessus il y a aucun doute les réseaux sociaux servent d'outil aussi bien pour valoriser sa propre émeute dans son coin et surtout pour coordonner des émeutiers face à des forces de l'ordre et là c'est redoutablement efficace donc on peut naturellement comprendre qu'un tas de gouvernements décident de couper les réseaux sociaux euh la Turquie typiquement est un habitué du fait on coupe régulièrement les réseaux sociaux en Turquie qui après tout est une démocratie elle aussi hein c'est une démocratie sous surveillance.

Moi gouvernement j'estime à un moment donné je peux créer les les circonstances exceptionnelles qui feront que je vais couper...

Les Américains en ce moment sur les démocraties européennes, du fait que nous on censure les réseaux sociaux, **de leur point de vue avec le premier amendement ça leur paraît totalement scandaleux alors que chez nous ça n'est pas si scandaleux que ça on on on est vraiment dans une appréciation très relativiste de la démocratie** ce qui nous nous semble démocratique ne le semble pas aux voisins et réciproquement.

Effectivement un gouvernement semi-démocratique ou démocratique va pouvoir agir en tout cas pourra

provoquer euh pardon invoquer les circonstances exceptionnelles pour couper les réseaux sociaux et ça c'est un vrai problème mais voilà au moins qu'on le sache c'est clair que le terme circonstance exceptionnelle laisse beaucoup de place à une interprétation et comme ça sera fait dans la précipitation l'interprétation sera faite par la personne qui décidera que c'est une circonstance exceptionnelle qui sera vraisemblablement le ministère de l'intérieur ...

A l'ouest rien de nouveau, me direz-vous ? Sans doute, sauf que, en catimini ils sont en train d'organiser les choses pour pouvoir faire comme en Roumanie et empêcher l'accession au pouvoir du camp patriote. Ils ont commencé avec l'interdiction de Marine, et on n'a pas tout vu. Par ailleurs, ils ont tellement peur d'une révolte, que dis-je d'une révolution... On le dirait bien... Et je ne suis pas sûre que ce soit contre une nouvelle affaire Nahel, je crains bien qu'il ne s'agisse d'une tentative de noyer dans l'oeuf de nouveaux Gilets Jaunes et pire si affinités. A moins que Macron ne sente venir une vraie contestation de la guerre qu'il veut faire à la Russie...